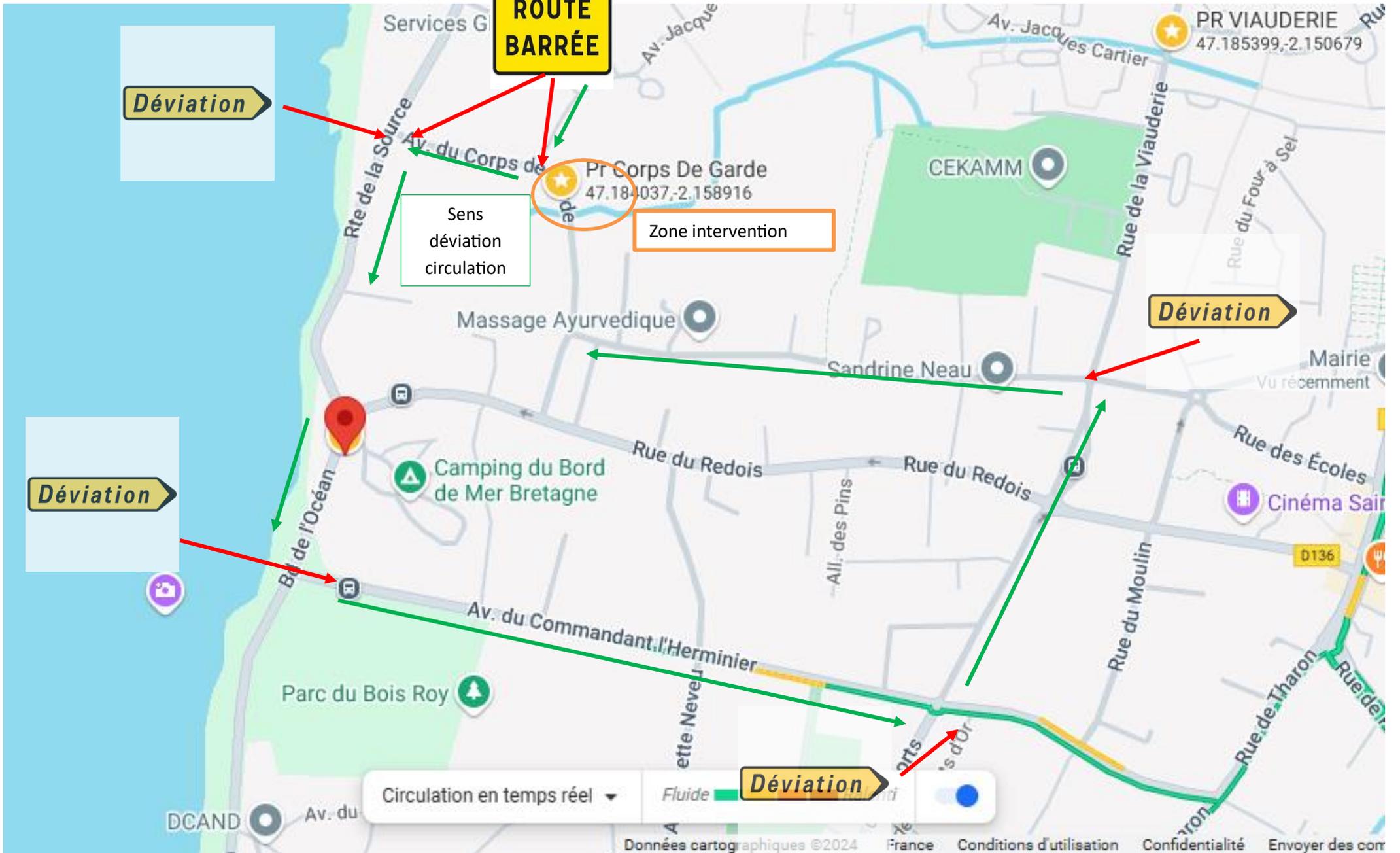


1. Route barrée en haut de l'avenue du corps de garde
2. Déviation mis en place sur la route de la source vers bd de l'océan
3. Rajout Route barrée sur l'accès avenue corps de garde à la hauteur de l'impasse des Moineaux.
4. Déviation mis en place sur bd de l'océan vers Avenue du Commandant l'Herminier ( la rue du redois étant en sens unique )
5. Déviation mis en place sur l' Avenue du Commandant l'Herminier vers l'avenue des Renardières.
6. Accès à l'Avenue des Renardières avec la déviation mise en place.

Les rues en sens unique sur la zone sont :

1. Avenue du corps de garde à la sortie de l'impasse des moineaux . ( possibilité de rentrer et sortir de cette impasse pour le riverains )
2. Rue du Redois.

Durée intervention 4H



**ROUTE BARRÉE**

**Déviation**

Sens déviation circulation

Zone intervention

**Déviation**

**Déviation**

**Déviation**

Circulation en temps réel

Fluide